

# NOTE D'INFORMATION N°5 OCTOBRE 2015

Le 14/10/15

## CHAMPIONNAT DE LIGUE **FLEURET DAMES** & **FLEURET HOMMES** MERCREDI 11 NOVEMBRE 2015

**CADETS Individuel**  
Inscriptions : 8h30 - Scratch : 8h45

**CADETTES Individuel**  
Inscriptions : 10h00 - Scratch : 10h15

Inscription : 10+2 €uros

**CADETS ÉQUIPES**  
Inscriptions : 13h00 dès que possible

**CADETTES ÉQUIPES**  
Inscriptions : 14h00 dès que possible

Inscription obligatoire pour les équipes : 30 €uros  
(pas d'engagement sur place pour les équipes)

**Salle d'Armes - Place de la Motte aux Cailles  
À MELUN (77000)**

Inscriptions en ligne sur le site de l'Extranet de la FFE :  
avant le **lundi 9 novembre à 23h59, exceptionnellement.**

✓ Décision du CD du 19 septembre 2011 : Dans le cas où un tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis (jeudi avant minuit) et à l'aide du système des engagements en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 5 fois le droit d'engagement prévu à payer sur place lors de son engagement.

Pour être accepté à la compétition, le tireur concerné **devra avoir prévenu la commission [mariechristineberaldin@sfr.fr](mailto:mariechristineberaldin@sfr.fr) (avec copie à [escrime@leac-escrime.fr](mailto:escrime@leac-escrime.fr)) de son engagement hors délai (par mail ou téléphone)** ; à défaut, il ne sera pas accepté.

✓ Décision du CD du 16 janvier 2012 : Dans le cas où un ou plusieurs tireurs, d'un club engagé à l'épreuve est absent, le responsable du club doit s'acquitter des droits d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés absents, sous peine de non engagement des tireurs présents. Si les responsables du club sont absents le droit pour le club à participer à la compétition de ligue suivante quelles que soient l'arme et/ou la catégorie est assujéti au paiement des droits d'engagement à la ligue, concernant la compétition incriminée. Le comité directeur a cependant atténué ce dispositif, et admet qu'une dérogation exceptionnelle pourra être accordée aux clubs à condition de prévenir la commission d'armes par mail, la veille de la compétition.

